

Compte rendu de la séance du 07 septembre 2020

Présents: R.VIELFAURE, J.ANATOLE, F.BARBUT, C.AYMES, M.FANGIER, M.LEMAIRE, B.LALAUZE, E.TARALLO, M.GAROT

Représenté: G.IMBERT

Excusé: G.DINON

Secrétaire de la séance: Marie LEMAIRE

Délibérations du conseil:

Projet CITY Parc (2020 34)

Monsieur le Maire présente le projet de CITY PARC ainsi que le plan de financement et explique aux membres du conseil municipal présents que la commune peut prétendre à la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) ainsi qu'à une subvention de la Région et du Département

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Autorise le Maire à solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DSIL 2020
- Ainsi que l'aide de la Région et du Département
- Accepte le plan de financement tel qu'il lui a été présenté
- Autorise le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires ainsi qu'à signer tous les actes correspondant à cette demande.

Vote: unanimité: pour

travaux voirie 2020 (2020 35)

M. le Maire informe les conseillers que la commission appel d'offres s'est réunie ce jour pour étudier les propositions des entreprises consultées pour les travaux de voirie 2020 Quartiers Perbost, Chalias et St Joffres

La commission a décidé de retenir l'entreprise MANENT d'UZER pour un montant de 14 176, 77 € HT

Vote: unanimité pour

Rectification délibération N°2020-10 (2020 36)

M.le Maire informe les membres présents qu'il est nécessaire de rectifier la délibération N°2020-10 du 19 février 2020 concernant le déclassement et aliénation reliant la VC 6 à la VC7 Célias de la façon suivante:

* Autoriser **le 1er ou le 2ème adjoint** à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les autres termes de ladite délibération restent inchangés.

Vote: unanimité pour

Modifications Budget Primitif 2020 (2020 37)

le Maire expose au conseil municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2020, doivent être modifiés, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
615231	Entretien, réparations voiries		1.00
6751 (042)	Valeur comptable immos cédées(hors ASA)		-15760.00
6761 (042)	Différences sur réalisations (positives)		-6241.00
7751	Produits cessions immos (hors ASA)	-22000.00	
TOTAL :		-22 000.00	-22 000.00

INVESTISSEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
2158	Autres installat°, matériel et outillage		15479.00
024	Produits des cessions d'immobilisations	22000.00	
192 (040)	Plus ou moins-values sur cession immo.	-6241.00	
280412 (040)	Subv. Public : Bâtiments, installations	-280.00	
TOTAL :		15 479.00	15 479.00

TOTAL :		-6 521.00	-6 521.00
----------------	--	------------------	------------------

Vote unanimité pour

Prix lots 2 et 5 écoquartier du Célias (2020 38)

Suite aux modifications apportées au permis d'aménager de l'éco-quartier du Célias, notamment concernant le lot 2 et les lots 5 et 6 qui ne forment plus qu'un seul lot n°5, M.le Maire propose de fixer le prix des lots tels que décrit sur le plan d'aménagement , à savoir :

- Lot 2 : 26 000 €
- Lot 5 : 27 000 €

Vote:unanimité pour

Mandat EPORA achat parcelles A 606, 838 et 1021 (2020 39)

M.le Maire rappelle qu'une convention d'étude et veille foncière a été signée avec EPORA pour l'acquisition des parcelles A 606, 838 et 1021. Il mentionne également la délibération N°2019-42 du 5 novembre 2019 mandant EPORA pour négocier avec les propriétaires. Il informe les conseillers qu'un accord à 35€/m2 a été obtenu de la part des vendeurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- * Autorise EPORA à acquérir les parcelles A 606, 838 et 1021 au prix de 35€ le m2
- * Autorise le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention d'études et de veille foncière prolongeant la durée de validité de 36 mois soit jusqu'au 18 novembre 2023.
- * Autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Vote: unanimité pour

Questions diverses:

J.ANATOLE est nommé délégué à la commission culture de la CDC du Val de Ligne
G.IMBERT est nommé délégué à la commission agriculture de la CDC du Val de Ligne
B.LALAUZE est nommée déléguée à la coomission sport de la CDC du Val de Ligne

